

# La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

NRP Octobre 2015, n°28



## DOSSIER

### « SI LE PATRIMOINE NATUREL M'ÉTAIT CONTÉ »

#### Economie

Industrialisation de l'Algérie : Il faut changer de logiciel !

Seghir Smail

#### Société

Des Algériens en manque de loisirs,  
Maisons de jeunes et cybercafés.

O. HIND

#### Droit

L'abrogation de la peine de mort ne signifie pas l'impunité

Nadir Iddir

#### Culture/Médias

Onorientour : les nouvelles scènes culturelles arabes à nu

Anais Heluin

مختارات الحقيقة  
الحقيقة الجديدة

# Sommaire

N° 28, Octobre 2015

## Dossier

### « SI LE PATRIMOINE NATUREL M'ÉTAIT CONTÉ »

Conférence au musée d'Oran : «La loi permet à n'importe quel citoyen de saisir la justice quand il s'agit d'atteinte à un patrimoine», Ziad Salah, p.4

Sétif. Ouled Ayad : Si les cascades m'étaient contées, Kamel Beniaiche, p.4-5

CLASSEE EN 1971 PAR LA CONVENTION INTERNATIONALE DE RAMSAR La réserve naturelle de Réghaïa et son lac en danger, Abdelkrim Amarni, p.5

Les gazelles du Tassili menacées d'extinction, D.T., p.6

Les jardins-terrasses de Kristel : Un site vivant du patrimoine Oranais en voie de disparition, Samir SLAMA p.6-7

La grotte Capéletti d'Oued Taga (Batna) : une zone humide « néolithique », p.7-8

PARC NATIONAL DU DJURDJURA Un patrimoine menacé, S. Ait Hamouda, P.8

## Economie

Industrialisation de l'Algérie Il faut changer de logiciel!, Seghir Smail, p.9

Des chercheurs anglo-saxons décryptent : Rente pétrolière et démocratie sont-elles compatibles en Algérie ?, Tahar J, p.10

## Société

Le Burkini en lycra flotte sur le littoral algérien, Jean-Louis Le Touzet, p.11

Des Algériens en manque de loisirs, Maisons de jeunes et cybercafés, Cyril, p.12

La politisation des commissions culturelles au niveau des communes en cause., p.12

## Droit

Les nouveautés du code de procédure pénale : Protection de la société et respect des libertés individuelles et du droit de la défense, Houria Akram, p.13

L'abrogation de la peine de mort ne signifie pas l'impunité, Nadir Iddir, p.14

## Culture/Médias

Onorientour : les nouvelles scènes culturelles arabes à nu, Anais Heluin, p.15-16

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS D'ALGER : Porte ouverte sur un trésor de l'humanité, Anissa LOURDJANE, p.16

**Bibliographie**, p.17

*La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.*

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

[cdesoran@yahoo.fr](mailto:cdesoran@yahoo.fr)

*Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :*

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: [www.cdesoran.org](http://www.cdesoran.org) / Facebook : Cdes Oran



*La NRP remercie la Maison de la Culture Scientifique pour son soutien financier.*

*Ont collaboré à ce numéro*

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR,

Lama TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH, Samir REBIAI, Laid Nasro OUEZAR

# « SI LE PATRIMOINE NATUREL

## M'ÉTAIT CONTÉ »

### Editorial

Il est fort connu que la notion de patrimoine naturel s'associe non seulement au concept de « patrimonialité » qui suggère une valeur, voire un besoin de sauvegarde et de restauration mais aussi à la « nature », au monde naturel, à cet « autre » être vivant avec ses différentes formes. Cette altérité a toujours été banalisée par le narcissisme de l'homme croyant qu'il est le centre du monde et oubliant parfois que la vie de cet « autre » est éperdument liée à sa propre vie. C'est cette interaction entre l'homme et la nature qu'on oublie très souvent. Imaginons seulement un instant un monde sans ses espèces animales et végétales, un monde sans ses grottes ancestrales, sans ses terrasses-jardins, bref : un monde sans identité, sans passé, car c'est de cela qu'il s'agit. Ignorer ses racines naturelles, c'est comme rejeter sa famille, c'est comme faire abstraction de son propre corps. Oublier son passé, c'est comme ne pas envisager son avenir car si l'on ne veut pas entendre de ses ancêtres cela voudrait dire qu'on ne pense pas à ses enfants. La nature est donc cette « maison de tous » où l'homme doit se comporter en « chef de famille » pour le bien de tous car ce dernier doit la léguer aux générations futures. Cette nature composée d'un ensemble d'espèces vivantes et dont l'homme oublie qu'il est aussi une espèce vivante comme toutes les autres et qu'il n'est pas plus supérieur que les autres, que son humanité en fait partie. Tout le monde sait que l'homme est différent des autres êtres vivants par le langage et la raison mais ce qu'on oublie aussi c'est que la nature peut s'exprimer, « parler » surtout quand elle « souffre » ou qu'elle « est en colère ». Oui, la nature a son langage et très souvent violent. Si on l'agresse, elle se défend. Si l'homme est doté de la faculté de mémoire mais aussi tout à fait prêt à une amnésie partielle ou totale, la nature, elle, possède une autre espèce de mémoire, celle des racines enfuies sous les bétons, sous les océans, sous des espaces sablonneux, dans des grottes à travers des peintures rupestres, dans les yeux d'une gazelle qu'on s'apprête à abattre, dans la couleur d'un flamand rose au bord d'un lac empoisonné par les déchets domestiques et industriels, dans la musique d'une cascade ancestrale... Il est vrai qu'aujourd'hui, le pouvoir de l'argent et des nouvelles technologies a fait en sorte que toute cette mémoire naturelle ne compte pas, qu'il faut la laisser aux personnes dites « idéalistes » ou qu'on nomme aujourd'hui « les écologistes », mais ces nouveaux riches et ces nouvelles sciences ont oublié que la nature peut aussi être en guerre contre l'homme. Combien de nouvelles maladies allons-nous avoir ? Combien de séismes, de tsunamis allons nous subir ? Le réchauffement climatique est-il prêt à régresser ? C'est pour cette raison que l'homme doit faire la paix avec la nature, en respectant son passé naturel qui est le sien et en laissant vivre les autres êtres vivants. Il est fort nécessaire de revenir vers cette nature qui ne demande qu'à vivre et qu'à faire vivre l'homme. Une construction patrimoniale n'est pas liée seulement aux pouvoirs politiques, elle remporte aussi l'adhésion de beaucoup et fait sens collectivement. Elle passe par une construction sociale, citoyenne et universelle. Et c'est parce qu'on n'est pas seul au monde, qu'on doit se protéger les uns et les autres, c'est-à-dire l'homme et la nature. Le patrimoine matériel humain n'est pas plus supérieur que le patrimoine naturel. Ils sont mêlés, dépendant l'un de l'autre, donc contraint à vivre ensemble. C'est ce conte là que les enfants de demain voudront entendre avant de s'endormir !!!

Leïla TENNCI

## Conférence au musée d'Oran :

## «La loi permet à n'importe quel citoyen de saisir la justice quand il s'agit d'atteinte à un patrimoine»

Ziad Salah

Dans une conférence donnée, Mr. Betrouni Mourad, directeur central au niveau du ministère de la Culture chargé de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel, au Musée Ahmed Zabana, a passé en revue les textes de lois se rapportant au patrimoine. Après un détour théorique, le conférencier a signalé qu'en 1962, 400 sites historiques ont été classés par l'administration coloniale. La première loi nationale se rapportant au patrimoine est celle de 1962 qui était une simple «reconduction des lois françaises». Il aura fallu «attendre 1967 pour voir la première loi algérienne», dira-t-il. Cette ordonnance s'intitule «Protection des sites et monuments historiques et fouilles archéologiques». Commentant cette ordonnance, il dira «on a protégé avec les mêmes instruments, sans s'interroger». De cette ordonnance, il ressort que «le patrimoine est sans voix» et que sa protection devient «une simple question technique et non politique». Autrement dit «la patrimonialisation est une prérogative de L'Etat et non pas de la société» ajoutera-t-il. Pour lui, la loi 98/04 marque une certaine avancée, puisqu'on est passé «au questionnement identitaire» du patrimoine. Usant d'un autre langage, il dira que c'est

là «la reconnaissance politique de la patrimonialité». Cependant, cette loi a gardé les mêmes mécanismes que ceux de mise auparavant. Relevant des écueils de cette même loi, il citera le cas des villages traditionnels considérés «comme sites naturels». En clair, le conférencier ajoutera que «l'Etat s'est chargé de la protection du patrimoine, maintenant c'est à la société de s'approprier ses valeurs». Lors des débats, Mr Betrouni, interpellé sur la question de la protection de cet héritage, dira «la loi 98/04 permet à n'importe quel citoyen de saisir la justice et de se constituer partie civile quand il s'agit d'atteinte à un patrimoine». Abondant dans ce sens, il déplore que «le ministère de la culture veut tout chapeauter» alors qu'il n'est pas un ministère de souveraineté. Il plaidera vivement pour l'implication citoyenne dans la protection et la préservation du patrimoine. Il notera que 80% du patrimoine archéologique algérien est à l'air libre, dans un pays qui a la dimension d'un continent. Il jugera l'implication citoyenne d'incontournable. Le dernier maillon juridique est «Le Schéma national de l'aménagement du territoire» produit en 2010. Conséquence de cette nouvelle perception, la dissolution des circonscriptions archéologiques, au nombre de trois, cou-

vrant que le Tell et ignorant le Sud du pays. «Un déficit mémoriel» relève-t-il. Il dira que le découpage archéologique datait de 1949. Le plus important à ses yeux, c'est, dira-t-il «la première fois qu'on a commencé à s'interroger sur la notion du territoire». Mais malgré ce dispositif juridique, le conférencier tonnera : «nous n'avons pas encore réalisé la mutation nécessaire pour se regarder par nous mêmes». Et de souligner le désengagement sur ce plan d'une institution comme l'Université. «N'ayant rien venir de la part de l'Université, nous avons décidé de créer l'École Nationale de la Restauration». Il commentera même l'enseignement de l'histoire où prédomine toujours la perception de spécialité dans une ère bien déterminée. Le conférencier a plaidé pour une refondation de la recherche dans le domaine archéologique et historique et surtout pour plus d'implication de la société, notamment à travers la société civile, dans le domaine de la préservation et la protection du patrimoine.

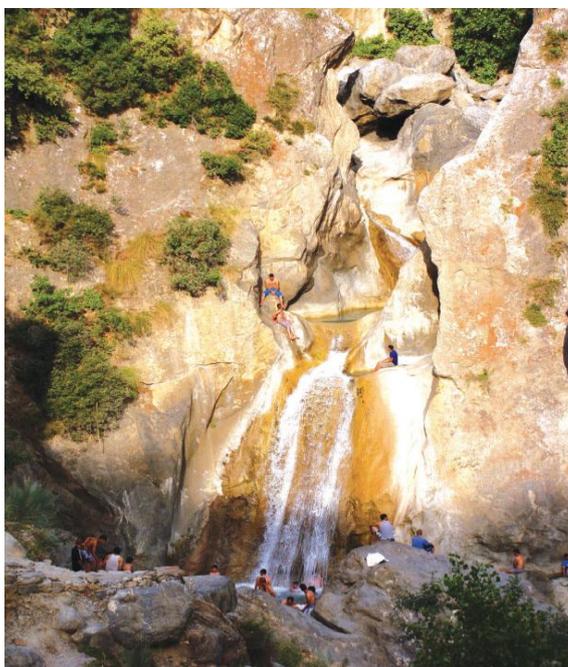
30 Avril  
2015Journal de l'Oranais.  
Le journal citoyen par et pour le citoyen.

## Sétif. Ouled Ayad : Si les cascades m'étaient contées

Kamel Beniaiche

...Sétif recèle d'innombrables sites touristiques d'une valeur inestimable. Trônant à plus de 1700 mètres d'altitude, le mont Megres, situé à 20 kilomètres d'Aïn Fouara, est en hiver le lieu de prédilection des adeptes de ski... Par sa richesse biologique, la forêt des babor (2367 hectares) est une réserve naturelle d'une beauté sublime. Abritant des espèces rares tels la sittelle des Babor et le sapin de Numidie, la forêt fait partie des meubles de ces monts de 2000 mètres. Fief des civilisations anciennes, Djemila (ex-Cuicul) est l'autre attraction des plaines sétifiennes où les stations thermales de Hammam Guergour, Hammam Soukhna, Ouled Yeles, Hammam Boutaleb, connues pour leurs eaux chlorurées sodiques, boostent les potentialités touristiques d'une wilaya pléthorique en patrimoine ar-

chéologique et naturel. Méconnues du grand public, les cascades d'Ouled Ayad sont l'autre merveille de cette région... Pas faciles d'accès, les chutes précitées se trouvant à trois kilomètres d'oued El Berd, ... ne laissent pas indifférent leurs visiteurs. Subjugués par un paysage à l'état sauvage, les hôtes des lieux n'en croient pas leurs yeux. En dépit des chemins sinueux pour y accéder, l'espace... est hospitalier. La splendeur du site vous fait oublier les désagréments causés par ces chemins escarpés.



Avant de poser le pied en ces lieux enchanteurs, le randonneur est obligé d'avalier 3 kilomètres d'une route étroite et éventrée. Abandonnées par leurs habitants martyrisés par les terroristes ayant écumé les lieux, des centaines de maisonnettes vides témoignent des moments difficiles vécus par la région où le calme et la quiétude reprennent le dessus... Pour bien profiter de l'espace se trouvant à cinq minutes (vol d'oiseau) des monts babors, on doit escalader des escaliers exigeant du souffle et une bonne condition physique. «Il est navrant qu'un site aussi magnifique en mesure de créer de l'emploi ne bénéficie pas de l'attention des chargés du secteur du tourisme. Pour permettre à la commune d'engranger des recettes substantielles, il suffit de réhabiliter le réseau routier, créer un parking, installer un poste de la protection civile et des gîtes de repos, tout en préservant l'environnement naturel. Destination de prédilection de centaines de visiteurs, qui viennent chaque jour des

quatre coins du pays et de l'étranger pour s'y ressourcer et chercher la fraîcheur, l'endroit a besoin d'une véritable prise en charge des pouvoirs publics, interpellés plus que jamais. En outre, on doit savoir que le week-end le lieu pouvant créer au bas mot plus de 100 emplois est noir de monde», dira Amine, un amoureux de l'espace, ayant tenu à le faire découvrir à des cousins venus de France... De leur côté, les enfants d'oued El Berd abondent dans le même sens : «Les cascades d'ouled Ayed peuvent donner un grand coup de fouet au développement de la région qui a souffert des exactions des terroristes. Pourvu que les autorités locales, à leur tête le wali qui s'est déplacé dernièrement sur les lieux tiennent les engagements pris. On ne demande pas la lune, mais un plan d'aménagement du site qu'on doit non seulement protéger et préserver, mais classer dans la rubrique du patrimoine touristique national. Avec ses chutes d'eau, la montagne, la végétation sauvage, une nature à

couper le souffle, l'endroit dispose d'innombrables atouts devant faire de lui une destination touristique de premier plan. Avec la chute du prix du pétrole, le moment est donc venu pour faire du tourisme un secteur stratégique. Les cascades d'ouled Ayed sont en mesure de drainer des milliers de touristes d'Algérie et d'ailleurs. Pour ce faire, il suffit de la volonté et de l'engagement des pouvoirs publics qui doivent nous aider à montrer l'autre visage de notre belle région qui revient à la vie. En valorisant le site, l'économie de la région qui attend le raccordement au gaz naturel, une commodité des temps modernes, n'en sera que bénéficiaire» ...

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

05 Septembre 2015

## CLASSEE EN 1971 PAR LA CONVENTION INTERNATIONALE DE RAMSAR La réserve naturelle de Réghaïa et son lac en danger

*Abdelkrim Amarni*

Dernier vestige des marais de la Mitidja, la réserve naturelle de Réghaïa et son lac, avec son écosystème et sa faune, sont grandement menacés par la pollution industrielle, provenant des zones d'activités économiques et d'habitat de la wilaya d'Alger, mais aussi par les rejets domes-

oueds El Biar et Réghaïa, pollués par les eaux usées domestiques et celles chargées de matières chimiques, mais non raccordés à une station d'épuration», a expliqué le directeur du centre, Abdelghani Boumessaoud... Cet endroit accueille trois espèces d'oiseaux d'eau mondialement menacées de disparition, à savoir la sarcelle marbrée, le fuligule nyroca et l'érismature à tête blanche qui niche à Réghaïa. 3000 oiseaux d'eau fréquentent le lac qui accueille en moyenne 47 espèces locales et migratrices d'oiseaux chaque année, selon les statistiques du centre cyné-

etc...), de 12 espèces de poissons, de 170 groupes d'invertébrés et de 71 races de reptiles et d'amphibiens. Sa richesse floristique est composée de 233 espèces de plantes inventoriées et de 25 espèces de flore marine. En Algérie, 1451 zones humides sont recensées, dont 762 naturelles et 689 artificielles. Au moins 50 d'entre elles sont des sites d'importance internationale classés sur la liste de Ramsar. Le centre de Réghaïa a saisi, en octobre 2013, la DGF et la wilaya d'Alger sur l'urgence de trouver une solution à la pollution de plus en plus envahissante du lac de Réghaïa», a indiqué Mr. Boumessaoud.. Par ailleurs, la direction du centre cynégétique place ses espoirs dans le changement de statut du lac qui lui permettra de mettre en place une «gestion intégrée» du site. Le classement des 1.541 zones humides recensées en Algérie doit être fait par la commission nationale des aires protégées, prévue depuis 2011, mais qui n'est toujours pas opérationnelle.

02 Juillet  
2015

**L'EXPRESSION**  
LE QUOTIDIEN



tiques. Des efforts sont déployés pour lutter contre les effets de la pollution sur cette réserve humide, classée site protégée par la Convention de Ramsar, en Iran, signée en 1975 par 171 pays... La détérioration continue de la qualité de l'eau du lac menace également de disparition de plusieurs espèces animales et végétales protégées. «La plus grande contrainte à la préservation du lac de Réghaïa est le déversement des

gétique. Composé de cinq écosystèmes (marin, marécageux, de dunes, lacustre et forestier), le lac de Réghaïa s'étend sur une superficie de 1575 hectares dont 900 en mer, 600 de forêt et dunes en plus d'un plan d'eau douce de 75 ha.» Sa faune est constituée de 206 espèces d'oiseaux (flamant rose, canard souchet, col vert, bécassine et de 21 espèces de mammifères (chacal, genette, sanglier, renard famélique,

## Les gazelles du Tassili menacées d'extinction

D.T.

Les gazelles du Tassili se font de plus en plus rares, menacées notamment par le braconnage. L'extrême Sud-Est du pays recèle plusieurs espèces de gazelles. C'est le cas de l'antilope-Addax qui a entièrement disparu de l'erg Admer, au sud de Djanet, suite à une chasse effrénée dans la première moitié du siècle écoulé par les méharistes. Les gazelles continuent cependant de faire l'objet de chasse tant pour leur chair que pour servir d'animal de compagnie, finissant enfermée dans une cage et qui ne tardent pas à dépérir faute d'espaces et de nourritures adaptés. La faune algérienne est variée. Elle compte des centaines d'espèces protégées par un décret daté du 20 août 1983 et par un arrêté du 17 janvier 1995. L'Addax-antilope du désert a connu une régression dramatique en 1980. L'oryx, antilope du désert, est aussi en voie d'extinction. Des empruntes lui appartenant ont été signalées aux alentours du Tassili N'Ajjers... Le mouflon à manchettes, ou mouton sauvage, évolue dans les reliefs montagneux et les plateaux désertiques. Excellent grimpeur, il fréquente le nord du parc national du Tassili. Lui aussi est menacé de disparition par excès de chasse. Ces espèces ont été depuis longtemps, la cible de l'homme. La plupart d'entre elles figurent dans des peintures rupestres reproduisant des scènes de chasse... La défense des animaux menacés d'extinction constitue une priorité nationale, scientifique, écologique et même morale... Si la biodiversité disparaissait, il n'y aura plus de futur parce que nos vies sont liées. Il

existe trois types de braconnage: « à l'arme à feu, aux projecteurs et aux pièges traditionnels ». Seule la chasse traditionnelle est toujours tolérée. Cette chasse sélective participe à la préservation du patrimoine faunistique en appelant à l'application de la loi. Plusieurs mesures sont mises en place, à travers notamment la création de nouveaux postes de surveillance dans le grand parc du Tassili et la création en 2010 de la nouvelle brigade des services des forêts de lutte contre le braconnage, qui doit coordonner ses actions avec l'ensemble des partenaires (administration, forêts, environnement, OPNT, Douanes et Gendarmerie)... En plus de la révision des textes relatifs aux mesures de protection de la faune et de la flore contre le braconnage, de nouvelles mesures de sanction seront prises à l'encontre des pilliers de ce patrimoine faunistique, floristique et archéologique... Pour rappel, le Parc National du Tassili a été créé en 1972, l'intérêt des ressources du parc, notamment ses célèbres gravures rupestres et préhistoriques, lui a valu d'être inscrit parmi les biens du patrimoine mondial auprès de l'Unesco et d'être classé comme première réserve saharienne de la Biosphère en 1986 auprès du M. A. B. S'étendant sur une superficie de 80 000 Km<sup>2</sup>, le Parc du Tassili N'Ajjers est situé dans la partie orientale du Sahara centrale. Il s'agit d'un très vaste plateau basculé vers le Nord Est, bien individualisé sur sa limite Ouest par une longue falaise abrupte qui atteint par endroit 600 ou 700m, faisant du Tassili une sorte de forteresse naturelle, pénétrable au niveau de quelques échancrures: « Les Akbas ». L'intérieur de la forteresse est parcouru par un incroyable réseau de canyons. La flore du Tassili fait partie de la région botanique «Saharo-Arabique» qui s'étend du Sahara



occidentale jusqu'à la péninsule arabique. D'une manière générale, elle comprend des espèces propres au désert africain auxquelles s'additionnent des espèces des éléments méditerranéens et tropicaux. Le Tassili présente un taux d'endémisme élevé proche de 50%, qui est représenté essentiellement par: Le Cyprès du Tassili (230 arbres) et l'Olivier de laperrine. Parmi les espèces menacées par l'exploitation abusive de leur bois, on cite l'Acacia et le Tamarix. On y rencontre également des plantes médicinales ainsi que des plantes hygrophiles représentées par Phragmites communis. Le Tassili est caractérisé par une faune originale. Elle est représentée par de grands mammifères: mouflon à manchette, les gazelles dorcas, le Guépard. On note également la présence du Goundi du Sahara, l'Addax, le fennec, le chat des sables, le fouette-queue, le renard. Au niveau des lacs, la faune est représentée par des barbeaux et des poissons chat. L'avifaune est représentée par l'aigle royal, la buse féroce, la Chouette. Le Parc National du Tassili recèle une diversité liée aux contrastes entre les zones arides et les zones humides. Il est le plus grand musée préhistorique du monde avec plus de 15000 œuvres rupestres répertoriées.



Le Tassili est un site unique, bien individualisé sur sa limite Ouest par une longue falaise abrupte qui atteint par endroit 600 ou 700m, faisant du Tassili une sorte de forteresse naturelle, pénétrable au niveau de quelques échancrures: « Les Akbas ». L'intérieur de la forteresse est parcouru par un incroyable réseau de canyons. La flore du Tassili fait partie de la région botanique «Saharo-Arabique» qui s'étend du Sahara

29 Mai  
2015
**LE MAGHREB**  
Le Quotidien de l'Économie

6

### Les jardins-terrasses de Kristel :

## Un site vivant du patrimoine Oranais en voie de disparition

Samir SLAMA

Ils existent depuis la nuit des temps et ils sont les témoins d'une histoire millénaire de toute la région. Ils sont le support séculaire d'une culture sociale et de techniques hydraulique ancestrales. Ils sont les paysages forgés par des centaines de générations d'agriculteurs qui se sont succédé sur le site. Ils sont aujourd'hui en danger. Guettés par la culture du

béton qui commence à les envahir peu à peu et ils courent le risque de disparaître à jamais. Ils sont les jardins de Kristel ou ces nouveaux riches n'hésitent pas à raser les murs de pierres sèches pour construire leurs résidences secondaires, raccordant en catimini leurs égouts aux canaux d'irrigation des

jardins... Le déversement des eaux usées dans le système d'irrigation risque à terme de détruire les jardins et la principale source économique de la bourgade... Les jardins en terrasse de Kristel qui s'étendent du cœur du village jusqu'au rivage sont aménagés sur des pentes édifiées en pay-

sages originaux, trop rares dans cette partie Sud du bassin méditerranéen ou la terre est en vérité aussi rare que l'eau. Des hommes ont, au fil des siècles, trimé dur pour construire les terrasses de culture pierre par pierre, mais c'est l'eau de la montagne voisine qui a été l'outil principal de leur structuration... Les jardins-terrasses ne sont pas vieux de quelques siècles. Ils sont beaucoup plus anciens que cela. Les murettes antiques qui les constituaient sont écroulées dans l'épaisseur hiatorique des sols formés à partir de l'érosion de la montagne toute proche. Mais les jardins de Kristel ne sont pas seulement porteurs d'une épaisseur historique. Ils sont aussi porteurs d'une science de l'aménagement et d'une science hydrologique aussi vieille que l'humanité. Les versants des monts de Kristel ont été construits en ter-

rases pour créer des espaces de production en modérant la non-planéité du terrain. Ces aménagements sont d'une grande simplicité mais seulement apparente. Car retenir les sols sur des versants instables, pour pouvoir les cultiver a nécessité de la part de ces hommes est un savant façonnage des territoires. Au point d'ailleurs ou l'on n'a pas hésité à les qualifier de «civilisation pétrée». Une civilisation passée maître dans l'agencement des cailloux, car c'est à partir de l'agencement de ces derniers que l'on est arrivé à gérer et à contrôler le drainage des pentes et l'irrigation des cultures. Ces murs de pierre sèche, conçus comme de véritables réseaux d'assainissement du sol, laissent passer cette eau, grâce aux cailloutis placé derrière les pierres du parement. Le propre de la terrasse, que l'on irrigue par épan-

dage de l'eau depuis la nuit des temps, est d'absorber une partie des eaux de pluies et d'irrigation par infiltration, de réguler son transfert et de réduire les processus de reptation du sol.. C'est pour tout cela que les jardins-terrasses de Kristel méritent d'être classés site vivant du patrimoine culturel. Il y a aujourd'hui péril en la demeure, car l'abandon des jardins accompagne celui des travaux d'entretien et de restauration des réseaux hydrauliques, qui servent d'ores et déjà d'égouts à ciel ouvert pour les nouveaux propriétaires...

*Journal de l'Oranais.*  
le journal citoyen par et pour le citoyen.

23 Mars 2015

## La grotte Capéletti d'Oued Taga (Batna) : une zone humide « néolithique »

La grotte de Khenguet Si Mohamed-Tahar, également connue sous l'appellation de grotte Capéletti, située dans la commune d'Oued Taga (Batna) doit son importance particulière au fait d'avoir servi d'abri à l'homme depuis l'ère néolithique qui marque les origines du pastoralisme berbère. Découverte au début du XXème siècle par le français d'origine italienne, Jean-Baptiste Capéletti, cette grotte qui porte depuis 1969 le nom de cet homme figure parmi les premières cavités naturelles utilisées par l'homme en Afrique du Nord. De nombreux spécialistes affirment que cette caverne a accueilli l'homme entre 7.000 et 3.000 ans avant notre ère. Capéletti avait découvert, dans cette excavation néolithique, des haches en pierre polie, des poteries, des parures en plume d'autruche, ainsi que des herminettes (sorte de petites haches pour dégrossissage des troncs d'arbre) qu'il avait emmenées en France où elles sont encore conservées au département de la préhistoire du Musée de l'Homme de Paris tandis que certains autres objets se trouvent au Musée national du Bardo à Alger. La grotte Capéletti qui continue d'intéresser les anthropologues se trouve dans la région de Berbaga, sur le mont Timagoul, à une altitude de plus de 1.350m au-dessus du niveau de la mer, au milieu d'un paysage verdoyant qui l'a habilitée à servir de refuge aux premiers berbères il y'a



environ 7.000 ans. Les objets trouvés dans cette grotte, également appelée Foum Qsantina, étayent la thèse selon laquelle les bergers du néolithique avaient choisi cette grotte comme refuge estival pour leurs bêtes, leurs provisions et leurs objets précieux. Ce type de refuge constitue « l'ancêtre » des Thakliath, ces édifices collectifs construits par la population locale, en pierre et sur plusieurs niveaux, dont les ruines sont encore visibles sur les flancs des montagnes des vallées d'Oued Labiod et d'Oued Abdi. Des fouilles ont été menées sur ce site, notamment entre 1934 et 1936, sous la direction de Thérèse Rivière, Germaine Tillion et Jacques Faublée, tous trois anthropologues du musée de l'Homme de Paris, puis entre 1968 et 1970 par Colette Roubet, chercheuse

au CNRS. Ces travaux ont établi de manière formelle qu'une succession de populations pastorales avaient vécu dans cette grotte utilisée durant la belle saison et temporairement abandonnée vers la fin de l'automne, juste avant la survenue des grands froids. La famille Capéletti s'était installée en 1848 dans cette région des Aurès dont Jean-Baptiste tomba fou amoureux. Il fit construire en 1900 le premier moulin à grains de la région et épousa une femme chaouie nommé Hemama originaire de Chir près de Menaâ. Capéletti vendait aussi le guano (excréments) des chauves-souris qui se trouvaient dans la grotte et dont il révéla l'existence,

d'abord au géologue Robert Laffitte. Pour le chef du réseau de recensement des grottes de la wilaya de Batna, Capéletti est assurément la plus importante des 53 grottes ayant à ce jour été recensées dans la wilaya de Batna. Les spécialistes du réseau œuvrent à explorer les zones humi-

des et à répertorier les espèces qui y vivent, notamment les chauves-souris. Une réflexion est engagée pour trouver les moyens de valoriser ces sites naturels dont certains sont entourés de mythes entretenus par la tradition orale locale. Il est notamment souhaité l'aménagement de

pistes carrossables permettant l'accès à ces sites situés, pour la majorité, dans des zones où le relief est très accidenté.

01 Février 2015



## PARC NATIONAL DU DJURDJURA

### Un patrimoine menacé



Le Parc National du Djurdjura, un joyau de la nature est en péril. Et cela n'est pas seulement engendré par le réchauffement climatique, mais par l'homme. En dépit du travail de sensibilisation de nombreuses associations, plus de neuf, s'intéressant à la protection de l'environnement, le PND enregistre de plus en plus de dégâts dans sa diversité tant florale que faunique. S'étendant sur 18 550 ha, le Parc National du Djurdjura est à califourchon entre les wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira. Son territoire baigne dans un écosystème botanique, faunistique et climatique particulier qui lui a valu des réflexions scientifiques depuis le 19<sup>e</sup> siècle, pour son éventuelle classification en réserve de la nature. Les sites qui étaient les plus en vue sont Tikjda, Lalla Khedidja, Tala Guilef et la cédraie des Aït Ouabane. Pendant la colonisation, la zone de Tikjda a pu obtenir un statut spécial par rapport au reste du territoire, ce qui préfigurait déjà une ébauche de parc naturel. Sur le plan réglementaire, c'est en 1983 que le massif du Djurdjura accéda au statut de Parc National (PND) sous la tutelle du Muséum national de la nature, réorganisé par un décret datant du 9 février 1991 en Agence Nationale de la Nature (ANN) sous la tutelle de la Direction Générale des Fo-

rêts (DGF). Un ancien technicien autrichien, Mustapha Muller, ami de la Révolution algérienne qui a longtemps exercé dans l'activité des parcs en Algérie, témoigne: «Très rapidement après 1962, et avec tous les problèmes qu'il y avait, l'Algérie pensait à la création de ces parcs nationaux. Un des premiers accords avec la Bulgarie était précisément un accord sur l'élaboration d'un pré-projet de récréation du Parc National du Djurdjura. 1983 était l'année de la légalisation de ces activités avec la promulgation du décret présidentiel portant "statut-type des parcs nationaux". (...) Je vois le parc du Djurdjura en premier lieu dans un sens de préservation d'un ensemble d'écosystèmes extrêmement précieux qu'il faut ouvrir aux scientifiques et à un tourisme-nature. Pas n'importe quel tourisme. On ne va pas dans un parc qui a une faune et une flore rares pour se "défouler" ! Certains parcs, comme le Djurdjura, pourront devenir des sources en devises fortes grâce à une clientèle étrangère qui viendrait voir, et en deux heures d'avion de l'Europe, une faune surprenante et en liberté». La mission dévolue aux parcs nationaux se répartit en plusieurs actions, à savoir la préservation de la flore et de la faune et de leurs biotopes, la conservation

S. Ait Hamouda

des sites archéologiques, spéléologiques et géomorphologiques et le développement des activités de recherche scientifique et de vulgarisation. La défense de la biodiversité est inscrite actuellement comme l'une des priorités de la communauté internationale. L'Algérie, signataire des textes relatifs à la biodiversité, compte 3 200 espèces botaniques dont 640 sont menacées de disparition comme le cyprès du Tassili, le sapin de Numidie et le pin noir. La montagne du Djurdjura compte, dans l'état actuel de la recherche, 990 espèces de plantes dont 32 sont endémiques, 145 rares et 70 très rares. Sur le plan faunistique, des espèces en voie de disparition trouvent dans la réserve du Djurdjura le refuge idéal pour leur préservation. Il en est ainsi de l'hyène rayée, la mangouste, la genette et quelques rapaces comme le percnoptère, le gypaète barbu et l'aigle royal. L'animal emblématique de ces tréfonds de montagne est sans conteste le singe magot qui vous accueille, quelle que soit la voie par laquelle vous pénétreriez dans le Parc. Les oiseaux sont également bien représentés puisqu'on y rencontre pas moins de 114 espèces dont 47 sont migrateurs. Pour sauvegarder l'écosystème en place, l'administration du Parc a du pain sur la planche d'autant plus que la zone est très peuplée sur les deux versants de la montagne...



21 Décembre 2014

# Industrialisation de l'Algérie

## Il faut changer de logiciel !

Seghir Smail

Sortir du tout-pétrole passe nécessairement par la promotion de l'activité industrielle.

[...] Dans un papier publié dans Liberté économie du 17 octobre 2013, nous écrivions : « Contrairement à beaucoup d'idées reçues, une conjoncture exceptionnellement favorable s'offre à l'Algérie [...] le contexte économique mondial reste marqué par la persistance d'une croissance très faible. Cette situation pousse les entreprises des pays industrialisés à rechercher des relais de croissance dans les pays moins développés qui offrent des facteurs de compétitivité significatifs. A cet égard, l'Algérie offre toujours avantages comparatifs notables : faible coût de la main-d'œuvre et de l'énergie, une force de travail jeune et éduquée pouvant se former rapidement aux exigences de la production industrielle, une grande proximité géographique et culturelle avec Europe, notre marché potentiel privilégié.

[...] Une véritable « grammaire industrielle » est née avec des notions nouvelles qui structurent désormais la fabrication industrielle dans le monde : fragmentation des chaînes de valeur, globalisation du sourcing, maximisation des avantages comparatifs... La fabrication de l'iPhone donne une bonne illustration des nouveaux paradigmes de la production industrielle : pas moins de neuf pays (USA, Japon, Taïwan, Allemagne, France, Corée du Sud et Chine) participent à la fabrication et au montage des différents composants du célèbre produit d'Apple ! La plupart des pays émergents ont saisi l'opportunité des chaînes de valeurs mondiales (CVM) pour assurer leur développement industriel.

[...] il s'agit d'abandonner les visions industrielles qui semblent aujourd'hui guider les choix stratégiques de l'Algérie ; en particulier, la stratégie de l'import-substitution, consistant à vouloir remplacer les importations par des produits nationaux afin de réduire notre dépendance à l'égard de

l'étranger. Reposant nécessairement sur des mesures protectionnistes préjudiciables à la compétitivité, ce qui leur fermait les marchés à l'export, les politiques import-substitution ont été progressivement abandonnées dans la plupart des pays à partir des années 80. C'est pourquoi les initiatives lancées avec l'usine de montage Renault d'Oran ou celle de Tiarét pour les véhicules tout-terrain n'ont aucune chance de pouvoir stimuler



une industrie automobile algérienne compétitive, capable de s'imposer sur le marché mondial.

[...] Il se trouve que les opportunités offertes par les chaînes de valeurs mondiales sont particulièrement bien adaptées aux exigences de diversification de l'économie algérienne. Intégrer ces chaînes de valeur offre en effet aux entreprises algériennes la possibilité d'élever rapidement leur compétitivité en répondant efficacement à leurs principales faiblesses : obsolescence technologique, des économies d'échelle, difficulté d'accès aux marchés extérieurs. En outre, la base industrielle installée, aussi bien au niveau des entreprises publiques que privées, permettra progressivement de développer de nouvelles chaînes de valeur locales et, in fine, de capter une part significative de la valeur ajoutée globale des productions en jeu.

Enfin, l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales est ouverte aux grandes entreprises mais surtout aux PME puisqu'elle permet de concentrer ses ressources sur un nombre restreint de segments de production, ce qui facilite

grandement le développement de ses compétences et limite considérablement la complexité de la logistique industrielle. Elle offre ainsi aux PME algériennes qui s'y impliquent le meilleur moyen de réussir leur « mise à niveau » ; et cela, de façon beaucoup plus sérieuse et efficace que tout programme de ce type piloté par les pouvoirs publics quelles que soient les ressources financières qu'on lui allouerait. Pour être efficace, l'intégration aux chaînes de valeur mondiales suppose des stratégies nationales d'accompagnement de grande envergure. Il s'agit en effet de supprimer les principaux obstacles à l'intégration et à la montée en gamme en améliorant de façon significative le climat des affaires dans ses différentes composantes. Il s'agira aussi de renforcer certaines infrastructures clés dans le fonctionnement des chaînes de valeur. En particulier, il est indispensable que l'Algérie se dote le plus tôt possible de ports en eau profonde de taille réellement mondiale, adossés à de vastes zones industrielles.

[...] Il s'agit aussi de se donner les moyens de piloter l'ensemble du processus pour préserver ses objectifs fondamentaux et le consolider progressivement au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Et c'est là la vraie valeur ajoutée des pouvoirs publics qui trouvent ici leur pleine utilité dans le développement industriel. En particulier, le ministère de l'Industrie, en coordination avec les autres ministères concernés (Finances, Commerce, Travail, Justice...),

[...] La crise qui s'annonce pour l'économie algérienne nous interdit de continuer à ignorer les dynamiques qui structurent désormais la production industrielle dans le monde. Pour cela, les pouvoirs publics devront avoir le courage de changer de logiciel.

07 Octobre  
2015

LE DROIT DE SAVOIR. LE DEVOIR D'INFORMER.  
**LIBERTE**

## Rente pétrolière et démocratie sont-elles compatibles en Algérie ?

Hossein Mahdavy, dans les années 1970, en travaillant sur l'idée d'un «Etat rentier» avec l'Iran, fut l'un des premiers chercheurs à conceptualiser le problème auquel font face une majorité des Etats disposant d'une rente pétrolière. Depuis l'élaboration de cette notion, plusieurs travaux brillants ont suivi cette tentative conceptuelle, en développant et en consolidant une théorie de l'Etat rentier, qui puisse expliquer les difficultés politiques que traversent généralement les Etats ayant des sources constantes de revenus exogènes, notamment avec les rentes pétrolières.

Le premier point établit un lien entre les revenus directement perçus par l'Etat et la manière dont celui-ci va utiliser ces ressources pour satisfaire un certain nombre de demandes populaires, et empêcher l'émergence de toute potentielle contestation du système.

Un régime peut, par exemple, comme ce fut le cas lors des premières décennies après l'indépendance, avec Ahmed Ben Balla puis avec Houari Boumediene, dépenser les revenus issus de la rente dans des projets de redistribution ambitieux : construction d'écoles, d'usines, d'hôpitaux, éducation gratuite, allocations de chômage, soutien de la consommation et de l'agriculture par des subventions. Tant que les prix ne baissent pas et que les revenus de la rente sont stables, l'Etat n'a pas trop à s'inquiéter de la «loyauté» de la population, et un régime autocratique peut perdurer sans craindre sa remise en cause. De plus, les revenus de la rente permettent de financer les dépenses militaires, et donc d'encadrer un système de répression qui peut faire pression sur la population en cas de chocs politiques ou économiques. En science politique, on peut mesurer ce degré de répression en observant l'importance de la part des dépenses militaires, notamment en calculant la taille de ce budget par rapport au PIB de l'Etat.

Pour l'Algérie, les chiffres sont flagrants. A partir des années 1980, les revenus de la rente pétrolière ont commencé à baisser, et l'Etat n'a pas pu maintenir le rythme de ses dépenses publiques. Un certain nombre de chercheurs se permettent donc d'associer ces deux variables, et de voir dans les mouvements sociaux de cette décennie la répercussion directe de la chute des revenus issus du pétrole. De plus, malgré la baisse sensible des dépenses publiques, on peut voir une hausse significative des dépenses militaires de 1985 à

1994, qui appuie fortement l'argument du système répressif.

Le deuxième point concerne la structure sociale de l'Etat-nation. Les recherches menées sur le sujet font l'hypothèse d'une structure sociale radicalement altérée par la domination économique d'une rente pétrolière. Camilla Sandbakken, en 2006, a expliqué comment les classes marchandes et les élites traditionnelles étaient progressivement remplacées par une classe de rentiers, constituée de haut-fonctionnaires technocrates et d'officiers militaires. Leonard Wantchekon, en 2004, montrait lui qu'une classe ouvrière, potentielle source d'opposition au pouvoir, était en effet effacée par l'absence de grands groupes industriels, et plus largement, par le manque d'activités productives, empêchant l'émergence de syndicats puissants et contestataires. Cet argument est intéressant lorsqu'on l'analyse sous la loupe de la nation algérienne, car on peut en effet observer un bouleversement des rapports entre classes sociales après la découverte et l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie. La structure de classes après l'indépendance était uniforme, mais les trois décennies fastes qui ont suivi cette période l'ont profondément affectée. D'une part l'élite du FLN, composée de bureaucrates et de militaires. D'autre part l'absence d'une classe moyenne ou d'une véritable classe ouvrière, dotée d'une conscience de classe, qui puisse s'opposer à la politique du gouvernement. On observe aussi que les principaux syndicats sont sous contrôle du gouvernement. Lorsque la situation économique a commencé à se dégrader, dans les années 1980, et que l'Etat fut mis progressivement sous pression de mouvements populaires, on constate que ceux-ci étaient le fruit d'une contestation étudiante et/ou religieuse, et que syndicats et mouvements ouvriers n'étaient pas organisés dans cette perspective.

Le troisième point de la théorie de la rente paraît en revanche moins convainquant, car il suppose une corrélation entre un Etat rentier et un faible niveau de taxes. L'argument tente de montrer que le peuple aura moins de revendications sociales du fait de la maigre taxation imposée par l'Etat. Les travaux actuels montrent que ce lien n'est pas statistiquement prouvé, et qu'un faible niveau de taxes ne signifie pas une moindre implication politique du peuple.

Dans d'autres Etats rentiers, à l'instar de la Libye ou du Nigeria, on retrouve des situations politiques qui confirment les hypothèses des deux premiers points évoqués, et les études entreprises par des chercheurs tel que Sandbakken, Wantchekon ou Michael Ross appuient en effet ces conclusions.

La rente pétrolière constitue donc une variable importante pour comprendre les racines des régimes autocratiques, mais tout un certain nombre d'autres facteurs doivent être mobilisés pour saisir les difficultés qu'ont ces nations à implanter des structures démocratiques durables. Le taux de chômage, les bouleversements démographiques, les tensions ethniques et sociales, doivent en effet aussi être pris en considération.

En réalité, ces chercheurs montrent moins le lien entre «rentiérisme» et démocratie que la montée en puissance de certains groupes de la société civile grâce aux processus de libéralisation et à l'appui des nouvelles technologies. Néanmoins, ces processus-là nous rendent certainement optimistes, et nous font réaliser que la rente pétrolière ne constitue en rien un mur infranchissable pour un peuple qui souhaite s'affranchir de la tutelle d'un Etat autoritaire.

Tahar J **AF** ALGERIE-FOCUS.com  
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS

23 Septembre 2015

La mode cette année est à la pudeur. Le burkini, le hijab de plage, connaît un succès croissant. Ainsi la morale est sauve, la concupiscence tenue à distance et le chic préservé.

Jean-Louis Le Touzet



au burkini, découvrent en masse l'invention de la plage. On peut parler de progrès. «Fini le bikini, place au burkini»

«Ces scènes de femmes voilées cantonnées sur la plage résument aujourd'hui de nouvelles habitudes», écrit Saïd Arezki dans un excellent article publié dans *Jeune Afrique* : «Algérie, fini le bikini, place au burkini.» On osera faire remarquer toutefois que le bikini, en Algérie, est nettement en perte de vitesse sur le littoral, hormis peut-être à Béjaïa, en Kabylie maritime.

*Jeune Afrique* voit dans l'essor du burkini la conséquence d'une certaine modernité. Souvent deux voitures par famille, «la relative accalmie sécuritaire et les habitudes des sorties familiales», interroge l'hebdo, auraient-elles modifié l'image renvoyée de la jeune femme algérienne ? «C'est surtout un moyen de dire : nous sommes musulmanes, nous connaissons les textes. Mais aussi : nous nous approprions ainsi des espaces nouveaux qui n'étaient réservés qu'aux hommes», explique Fatma Oussedik. «Les femmes sont en quête de plus de droits»

La sociologue précise toutefois que «porter le burkini sur une plage de la côte d'Azur, espace soumis à une morale sociale différente, a une autre signification». Mais «dans le cas de la société algérienne, porter le burkini permet à un plus grand nombre de femmes de connaître les plaisirs de la plage. Cela se déroule dans la contrainte des rapports entre les sexes et de la morale dominante.»

Doit-on qualifier cette nouvelle mode de «libération» de la femme ? «Je pense, analyse l'universitaire, qu'on peut parler d'un processus en cours, où les femmes sont en quête de plus de droits.» Moralité : le grand style du burkini printemps-été 2015 restaure la majesté de la femme algérienne dans l'espace balnéaire. Le Burkini a aussi un avantage considérable : il évite les coups de soleil et le vieillissement de la peau.

Le paréo s'envole au vent mesquin. Le deux-pièces est une offense à la morale. Il reste le burkini, cette trouvaille vestimentaire, qui fait fureur cet été sur les plages en Algérie, et dans tout le Maghreb. Dans l'été qui meurt doucement, la tendance générale fut cette année à la «pudeur». Qu'est-ce au juste que le burkini, aussi appelé maillot hijab ? Créé par un styliste turc en 2007, ce justaucorps en lycra est assorti d'un pantalon, d'une petite robe et d'une cagoule recouvrant la tête et le cou. Comptez entre 55 et 65 euros pour cet ensemble de plage. Un progrès ?

Mais que cache ce succès ? Le burkini témoigne-t-il d'une démocratisation ou d'une moralisation des plages ? Contrairement à ce qu'on pourrait immédiatement penser, l'Algérie ne serait pas tombée dans la nuit polaire en adoptant le burkini. Fatma Oussedik, anthropologue et professeur de sociologie à l'université d'Alger II, apporte d'éclairants éléments de réponse : «D'abord, comprendre que les femmes négocient avec leur univers et l'ordre social. Le vêtement, dans toutes les sociétés, contribue à

inscrire les hommes comme les femmes dans un paysage social. L'espace balnéaire est un espace dans lequel les Algériennes n'étaient pas présentes. Ces endroits étaient fermés à leur présence. Un trop petit nombre avait accès aux plaisirs balnéaires, dans un pays situé au bord de la Méditerranée. Les autres femmes s'y rendaient la nuit ou se baignaient, loin des regards, entièrement vêtues.»

Osons l'anachronisme : la France, sous la Restauration, a connu une version assez proche du burkini, mais un burkini en laine vierge, qui prenait l'eau et qui mettait trois jours à sécher.

Dans son ouvrage remarquable *L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, l'historien Alain Corbin écrit ceci : «Nous sommes en 1840, à Royan : la pudeur et la peur du viol oculaire ordonnent la tenue de bain [...]. Le costume de bain se compose d'une chemise et d'un pantalon réunis [...]. Les jeunes filles ajoutent à cet ensemble un jupon qui a pour but de dissimuler la hanche.» Tout ceci pour dire quoi ? Que les femmes algériennes, grâce

## Des Algériens en manque de loisirs, Maisons de jeunes et cybercafés.

Deux facteurs sont indispensables à l'émergence d'une culture de loisirs : le temps et l'espace. Les Algériens disposent globalement de temps, mais manquent cruellement d'espaces de loisirs culturels, sportifs et divertissants. Les autorités ont failli à leur mission de doter les localités d'infrastructures de loisirs. Mais cela dépend aussi du budget qui leur est alloué. Les maisons de jeunes sont des structures abandonnées, il n'y a presque rien à l'intérieur.

Ce sont juste une façade pour montrer que les autorités font quelque chose. Il faut savoir que plus de 20 000 citoyens ont fréquenté le site les Sablettes pendant l'été dernier. Le quotidien de la plupart des Algériens est caractérisé par une routine de travail-maison sans aucune coupure. Ils n'ont pas le choix parce que l'offre en matière de loisirs est peu ou pas existante, vu que ces derniers ne constituent pas une priorité pour les décideurs.

A Alger, l'offre de loisirs est minime : le parc d'attractions de Ben Aknoun, le jardin d'Essai Hamma, ou le parc de la foire (Safex). Voyons ce que dit TripAdvisor, une source incontournable pour les voyageurs sur internet : «Il faut distinguer les deux parties du parc : le parc d'attractions sinistre, avec ses manèges tout droit sortis de l'époque soviétique, du parc animalier, qui bénéficie d'un emplacement privilégié, avec un bel espace boisé propice aux balades, mais en état de dégradation constant (animaux malades et chétifs, hygiène moyenne)».

A la forêt Bouchaoui, il y a généralement un monde fou les week-ends. «Il faut prendre en compte le fait que les Algériens sont en majorité des jeunes de moins de 35 ans, donc très attachés aux nouvelles technologies», analyse un expert IT. Ils ne peuvent se passer de Facebook, You Tube et les jeux en ligne. Il est nécessaire de prévoir ces outils au niveau des cybercafés et des maisons de jeunes.

Il est nécessaire de prévoir un espace convivial, des micro-ordinateurs puissants, une connexion rapide et fiable. Il est important aussi de mettre à la disposition des cybernauts les

différents accessoires PC nécessaires à une bonne exploitation des applications et jeux web : casques, manettes, flash disk, imprimantes et scanners. Malheureusement, vu la qualité de la connexion internet et le fait que les jeunes ont trouvé une autre alternative (ADSL, 3G), les jeunes ont commencé à désertir les cybercafés.

Certains responsables et médias présentaient ces cybercafés comme des lieux de débauche. Il ne faut pas nier que ce phénomène existe, mais il faut le combattre intelligemment.

Cyril

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

06 Juillet 2015

## La politisation des commissions culturelles au niveau des communes en cause.

Ce n'est pas comme en ville. Ce n'est même pas comme au chef-lieu de la commune. La vie dans le village est inexistante durant les journées de Ramadhan. Une journée dans une localité quelconque de la wilaya de TiziOuzou renseigne suffisamment sur le décalage flagrant dans la prise en charge du volet loisir entre les grands centres urbains et les villages presque tous isolés. Le quotidien est morose. La vie est plate du lever jusqu'au coucher de soleil. Le matin, le village se réveille silencieusement. Un silence qui sera plus profond au milieu de la journée sous un soleil estival torride. Un par un, les villageois sortent de leurs demeures. Tous ont le pas léger, pressés d'atteindre le prochain arrêt de fourgon pour aller au chef-lieu de la commune.

Là où les frémissements de la vie sont visibles. Les jeunes essentiellement ne restent jamais dans le village dont les places principales restent vacantes toute la journée. A travers les petites ruelles, les vieux et les femmes marchent à pas pressés de rentrer. Les portes se ferment derrière eux dans un geste qui exprime le désir de rentrer se cacher le plus vite possible.

Les places des villages ne sont plus comme jadis occupées. Aujourd'hui, elles sont désertes. Ceux qui, faute de moyens, ne peuvent plus aller vers les grands centres urbains, se réfugient devant l'écran des télé. Après la rupture du jeûne, de petits balbutiements d'animation

commencent à se faire sentir mais cela ne dure qu'un instant. Le moment de digérer avant de choisir entre une soirée au bruyant café du village ou retourner devant la télé pour se faire avaler la soirée à l'aide des nombreux sitcoms. En fait, cette amère condition de vie dans les villages pose la question essentielle du rôle des commissions culturelles qui somnolent au niveau des APC. Ces élus choisis pour animer la culture dans leur commune ne sont même pas connus par les citoyens.

Ces dernières années, ces commissions dont le rôle est de travailler en partenariat avec les associations culturelles locales s'affairent plus à faire de la politique qu'à leur vraie tâche. Dans certaines communes, ces commissions font un travail de sape envers les associations qui ne s'allient pas politiquement avec les partis majoritaires. Un pur dévoiement du rôle de la commission culturelle.

Enfin, rappelons que durant une bonne partie des années 1990, les associations culturelles avaient assuré une grande animation culturelle durant les mois de Ramadhan. Des soirées artistiques et théâtrales marquaient quotidiennement le mois de Ramadhan. Une belle période avant que la politique ne tue les associations culturelles.

**L'EXPRESSION**  
dz.com  
Le Quotidien

25 Juin 2015

## Protection de la société et respect des libertés individuelles et du droit de la défense

L'adoption de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale, a été positivement accueillie par l'ensemble des auxiliaires de la justice et les défenseurs des droits et libertés de l'homme

L'adoption de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale, a été positivement accueillie par l'ensemble des auxiliaires de la justice et les défenseurs des droits et libertés de l'homme, notamment les cadres gestionnaires publics avec la dépenalisation de l'acte de gestion tant elle consacre les droits de la défense et concilie le principe de protection de la société et celui du respect des libertés individuelles, le droit de la défense et l'efficacité

de l'appareil représentant l'action publique.

C'est dire l'importance des nouvelles règles régissant l'action pénale depuis le début de la plainte d'une victime, la dénonciation ou la constatation d'une infraction, jusqu'à la décision judiciaire définitive, et jusqu'à la forme avec l'introduction de l'assistance du gardé à vue par l'avocat, la comparution immédiate, la médiation et la mesure de placement sous surveillance électronique.

Les amendements introduits au code de procédure pénale qui s'inscrivent dans le processus continu de la réforme de la justice, d'actualisation de la législation aux normes et standards universels et d'amélioration des mécanismes et dispositifs d'action du système judiciaire, notamment par le concours d'assistants spécialisés au travail du parquet, dans le but d'éclairer l'enquête préliminaire, la protection des témoins, de sorte à les mettre eux-mêmes et leurs proches, à l'abri de menaces en relation avec des informations qu'ils seraient susceptibles de fournir à la justice, et la possibilité pour l'officier de police judiciaire, après autorisation du parquet, de communiquer certaines informations au public sur un dossier en cours, dans le respect de la

Houria Akram

présomption d'innocence et de la vie privée, précise la même source.

Les amendements introduits agissent également, sur le mouvement de l'action de diligenter le traitement des dossiers relevant du pénal, avec notamment la mise en place de la procédure de

passibles d'une peine égale à trois ans, avec la possibilité d'y substituer la surveillance électronique.

Les nouvelles innovations introduites, au nombre de quatre, ont également, trait au renforcement de la protection des cadres gestionnaires. Dans ce cadre l'ordonnance promulguée le 23 juillet au J.O., précise que lorsque des infractions pénales sont commises au préjudice d'une entreprise économique, dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou d'une entreprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés. D'autres amendements ont été intégrés au code de procédure disposant que la non-dénonciation de ces infractions par les membres des organes sociaux serait passible de poursuite.



médiation, alternative aux poursuites en matière de délits et contraventions ne portant pas atteinte à l'ordre public, l'instauration de la procédure de comparution immédiate, dans le respect des droits de la défense.

Les dispositions du nouveau code de procédure pénale amendent de nombreux articles en matière de traitement des délits mineurs par voie d'ordonnance pénale, applicable lorsque la peine prévue est inférieure à deux années, et la simplification de la procédure de pourvoi en cassation, puisqu'elles permettent au justiciable de pouvoir formaliser son dossier au niveau de la juridiction ayant rendu la sentence, sans se déplacer à la Cour suprême.

En effet, le code de procédure pénale qui prévoit le renforcement des droits des justiciables, avec la visite de la personne en garde à vue par un avocat et la limitation de la détention provisoire aux affaires

Le nouveau texte de loi pour lequel le gouvernement est chargé de prendre les mesures nécessaires pour son entrée en vigueur dans un délai maximal de six mois comme le prévoit la loi adoptée, introduit d'importantes innovations visant à moderniser l'action publique, avec surtout le concours d'assistants spécialisés au travail du parquet, pour éclairer l'enquête préliminaire tenant compte de la présomption d'innocence et de la vie privée, l'instauration de la procédure de comparution immédiate, dans le respect des droits de la défense, le traitement des délits mineurs par voie d'ordonnance pénale, applicable lorsque la peine prévue est inférieure à deux années, et la simplification de la procédure de pourvoi en cassation niveau de la juridiction ayant rendu la sentence, sans se déplacer à la Cour suprême.



11 Octobre 2015

## L'abrogation de la peine de mort ne signifie pas l'impunité

Nadir Iddir

- Des associations et des militants des droits de l'homme, dont fait partie la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), ont annoncé l'année dernière, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le lancement d'une campagne nationale pour «supprimer définitivement cette peine infamante». Il a été également convenu de lancer une coalition pour que le projet aboutisse. Qu'en est-il une année après ces déclarations ?

La coalition est constituée et susceptible d'être élargie. Malheureusement nous butons, comme toutes les associations, qui tiennent à leur indépendance, sur des problèmes de logistique. On ne peut pas mener des actions (séminaires, colloques, plaidoyers par des brochures, des bulletins, des placards publicitaires, formations de militants, etc.) sans aide et sans financement. La Ligue est asphyxiée sur le plan financier. Nous fonctionnons avec des moyens de bord très limités. Cependant, nous continuons à organiser des rencontres et à travailler sur la question de l'abolition de la peine de mort et les actions à lancer sont toujours d'actualité.

- L'Algérie a observé, depuis 1993, un moratoire sur les exécutions capitales. Il semblerait qu'un avant-projet de loi visant l'abolition de la

peine de mort serait bloqué au niveau du ministère de la Justice. Pourquoi l'Etat algérien, qui a ratifié plusieurs conventions internationales, hésite à franchir le pas et abolir la peine ?

Notre pays a effectivement adhéré au moratoire onusien sur la peine de mort depuis 1992 et, à ce titre, les dernières exécutions ont eu lieu en 1992. Paradoxalement, nos tribunaux criminels et depuis la date indiquée continuent à prononcer des condamnations à mort. Nous sommes donc un pays abolitionniste de fait et la logique veut que les 23 ans de gel aboutissent à la proclamation de l'abrogation de la peine de mort. Il est temps que notre pays ratifie le deuxième protocole facultatif sur la peine de mort pour devenir un pays abolitionniste de jure.

- Le «droit de l'homme» du pouvoir, Me Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh), affirme être un fervent abolitionniste. Dans une déclaration datant de 2009, l'organisme qu'il préside espère voir le législateur national, qui a déjà eu l'occasion de le faire *motu proprio*, décider de la suppression de la peine de mort dans tous les cas, autres que celui de l'homicide volontaire prémédité. Que pensez-vous d'une telle proposition considérée par son initiateur comme un «compromis» ?

Les statistiques à l'échelle internationale montrent que dans les pays qui ont aboli la peine de mort, la criminalité n'a pas augmenté et que dans les pays qui l'ont maintenue et qui exécutent les condamnés à mort, la criminalité n'a pas diminué, au contraire dans certains pays non abolitionnistes elle a même augmenté.

Le maintien de la peine de mort n'est pas dissuasif par



rapport à la criminalité, alors il ne constitue pas un argument sérieux. Ceux qui sont toujours exécutés appartiennent aux démunis, les pauvres, ceux que la vie a laissés en marge de la société et les plus vulnérables. La peine de mort ne touche pas les plus puissants, ils ont les moyens d'en échapper ! Je voudrais aussi préciser que l'abrogation de la peine de mort ne signifie guère l'impunité des auteurs de crimes mais simplement substituer à la peine de mort des peines alternatives comme la prison à vie.

- L'argument religieux est toujours évoqué pour rejeter le discours abolitionniste. Pensez-vous que la société soit «prête» à accepter l'abolition de cette peine lorsque l'on se rappelle les appels au meurtre prononcés après les faits divers sanglants signalés ces dernières mois (meurtres et disparitions d'enfants, homicides, viols, terrorisme, etc.) ?

Nous sommes sur un terrain juridico-politique et non religieux. L'Algérie a ratifié les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui consacre le droit à la vie, le bannissement de la torture et les traitements inhumains et dégradants. Je dois juste préciser que trois pays musulmans ont déjà aboli la peine de mort, notamment la Turquie. La peine de mort est un traitement inhumain, dégradant et la tendance mondiale va dans le sens de son abolition.



**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

11 Octobre 2015

## Onorientour : les nouvelles scènes culturelles arabes à nu

Cinq mois durant, quatre jeunes d'origine maghrébine effectuent un périple à la découverte des scènes culturelles émergentes du monde arabe.

Pour alimenter le site Onorient créé il y a plus de deux ans, Hajar Chokairi, Ghita Chilla, Oumayma Ajarrai et Mehdi Drissi... ont souhaité donner de l'ampleur à cette expérience journalistique menée en parallèle de leurs études en France. Le projet Onorientour est donc né de cet ensemble. Le 13 septembre donc, les quatre jeunes gens commenceront par le Maroc un voyage de cinq mois à travers le monde arabe (Maroc, Tunisie, Algérie, Égypte, Liban, Émirats arabes unis et Qatar) à la découverte d'artistes et de lieux culturels émergents. Leur but : dresser une cartographie de ces foyers créatifs, nourrie d'articles et de vidéos qui seront centralisés sur une plateforme interactive.

Contre les clichés orientalistes et les sentiers battus de l'art, désireux de montrer à leur lectorat occidental des visages arabes absents des médias, ces explorateurs... tisseront au cours de leurs pérégrinations une réflexion sur la notion



d'arabité dans l'art contemporain. Un fil rouge prometteur de récits vifs et intelligents, qui donneront à penser des deux côtés de la Méditerranée. Dans chaque pays, un workshop réunira aussi artistes et citoyens autour de cette thématique... Hajar Chokairi, étudiante de 22 ans à HEC et co-fondatrice de Onorient, nous livre ses motivations.

Le Point Afrique : Votre projet se déploie autour d'un terme qui n'a pas d'équivalent en Occident : la « rihla », à la fois déplacement physique, voyage existentiel et genre littéraire arabe consacré à ce double mouvement. Pourquoi avoir décidé de vous approprier cette manière d'écrire le voyage née dans le Maroc du XIe siècle ?

Hajar Chokairi : Dans l'équipe, nous sommes deux Marocaines, une Marocano-Néerlandaise et un Franco-Algérien. La « rihla » fait donc partie des références culturelles de la majorité d'entre nous. Durant les deux grandes époques de domination arabe, du XIe au XIVe siècle, puis au XIXe siècle, ces récits de voyage dont les plus connus sont ceux d'Ibn Battûta (1304-1377) ont été pour la population de l'époque une ouverture

incroyable sur l'ensemble du monde arabe et au-delà. Descriptions et analyses sans jugement de valeur des sociétés traversées, ces textes étaient aussi intéressants pour les pays visiteurs que pour les lieux visités. C'est ce que nous cherchons à réaliser : faire découvrir à un lectorat occidental démarches artistiques et culturelles dont personne ne parle, et dans la rive sud de la Méditerranée favoriser si possible des échanges entre artistes et structures des différents pays qui communiquent très peu entre eux... Nous n'avons pas la

prétention d'être des Ibn Battûta contemporains, mais seulement de moderniser la « rihla » grâce aux technologies numériques... Pour intéresser un maximum de lecteurs, nous renonçons aussi à une des caractéristiques de la « rihla » traditionnelle : la mise en avant de la subjectivité de l'auteur. Notre écriture sera celle d'Onorient : journalistique, et accompagnée de contenus vidéo et audio.

De la politique à la religion, en passant par l'économie, les récits d'Ibn Battûta et de ses confrères voyageurs abordaient l'ensemble des aspects de l'existence des populations rencontrées. Pourquoi vous concentrer sur la vie culturelle ?

Dans les médias, les pays arabes sont presque toujours synonymes de guerre ou d'islamisme, et souvent traités avec force clichés orientalistes. L'art et la culture permettent d'éviter ces écueils tout en abordant des sujets sensibles. Car, loin de nous réfugier derrière la culture pour éviter de dire la violence, nous cherchons à dire celle-ci de la meilleure manière possible. À travers les

démarches de personnes qui formalisent par les arts plastiques, la musique ou le théâtre leurs réflexions sur leurs sociétés. L'art est toujours politique, surtout dans des pays où la liberté d'expression est limitée. La résistance par l'art prend toutes sortes de formes. À Kasserine en Tunisie par exemple, un poulailler a été transformé en ciné-club pour enfants pour lutter contre l'extrémisme. À Casablanca, le studio IWA aide de jeunes artistes sans moyens à lancer leurs projets...

Le site Onorient date du lendemain des révolutions arabes. Pensez-vous que la vie culturelle des pays concernés ait été transformée en profondeur par ces événements ?

C'est ce que je pensais au moment du lancement de Onorient, et jusqu'à une époque récente. Je parlais volontiers d'une effervescence artistique, d'un

bouillonnement culturel. Je suis revenue de cette idée. Certes, les révolutions ont permis aux artistes de s'emparer de l'espace public. Ils ont tout d'un coup été plus visibles et plus libres qu'avant. Mais au Maroc comme dans le reste du monde arabe, il n'y a pas de culture de la culture. Les politiques continuent de ne soutenir qu'une poignée d'artistes, selon des critères, hélas, bien peu artistiques. La quasi-totalité des initiatives culturelles et artistiques y sont donc « alternatives », contrairement à ce qu'on peut voir en Occident... Malgré le manque de moyens, des structures voient quand même le jour et des artistes se battent pour continuer à créer. Il y a donc une vraie force dans cette précarité, mais on ne peut vraiment pas parler d'effervescence. Si notre projet peut faire progresser là-bas l'idée que l'art n'est pas un luxe, qu'on peut s'y intéresser même dans des conditions sociales et politiques difficiles, ce serait pour nous une très belle récompense.

Présentés pendant les révolutions comme outil central d'organisation et de résistance, Internet et les réseaux sociaux contribuent-ils à structurer les scènes artistiques et culturelles du

monde arabe ? Quel en a été votre usage pour la construction d'Onorientour ?

La blogosphère joue un rôle central dans la vie culturelle arabe. Grâce à Onorient, nous sommes bien inscrits dans ces réseaux dans lesquels on finit très vite par tous se connaître. De nombreux blogueurs et internautes nous ont aiguillés vers des artistes et des lieux à découvrir ; nous avons fait des recoupements, puis une sélection de quinze artistes multidisciplinaires et de vingt lieux... Si des plateformes web de mise en contact d'artistes et de lieux culturels commencent à voir le jour dans

le monde arabe, c'est encore une tendance marginale. Creative commons, communauté d'origine américaine qui s'est récemment développée dans l'ensemble du monde arabe et qui milite pour le partage libre et légal des œuvres et des produits culturels, nous a toutefois été d'un précieux secours. Idem pour la plateforme Art in Maghreb, qui recouvre un champ géographique large, et quelques autres initiatives plus éclatées.

Pensez-vous donner une suite à Onorientour ?

Ce qui est sûr, c'est que le réseau que nous allons nous constituer pendant

notre « rihla » continuera d'alimenter le site Onorient. Et pourquoi pas poursuivre l'aventure en faisant grandir ce site, qui pourrait devenir un vrai média culturel à l'échelle du monde arabe ? Il faut des alternatives à la presse officielle. Autre idée : créer autour d'Onorient un incubateur d'artistes, qui pourrait faire le lien entre les rives sud et nord de la Méditerranée.

Anaïs Heluin

18 Aout 2015

Le Point  
Afrique

## MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS D'ALGER

### Porte ouverte sur un trésor de l'humanité

Niché sur un promontoire dominant le jardin du Hamma avec une vue et perspective sur la mer, le Musée national des beaux-arts d'Alger (Mnba) compte plus de 8 000 œuvres dont certaines d'une richesse inestimable. Un fabuleux trésor de l'humanité attend le visiteur... Le site magique est pourtant trop calme avec une maigre affluence. Fondé en 1927, le Musée national des beaux-arts d'Alger est un chef-d'œuvre d'architecture.

Le musée domine le quartier du Hamma et donne de sa terrasse une vue imprenable sur le jardin d'Essai jusqu'à la baie d'Alger. Il retrace plus de 600 ans d'histoire de l'art universel et contient quelque 8000 œuvres dont la doyenne des toiles de l'école italienne date de 1385. On y trouve des œuvres de légende de la peinture et de la sculpture tels que Pissarro, Monet, Renoir, Picasso, Matisse... Dans la galerie des bronzes, on peut admirer des Rodin ou Antoine Bourdelle... Parmi les grandes figures de l'art algérien, le musée détient une impressionnante collection parmi laquelle Racim, Issiakhem, Khadda ou Baya Mahieddine.

Six siècles d'histoire de l'art Classé patrimoine historique depuis 1997, le Mnba fait partie des plus beaux monuments de la capitale. Les rares visiteurs qui hantent les lieux, souvent des étrangers, n'en reviennent pas de jouer seuls dans les galeries face à des œuvres d'une valeur universelle monumentale... «Je n'ai jamais imaginé un Renoir aussi seul», nous dit avec le sourire une jeune Parisienne habituée aux foules devant le Louvre ou le musée d'Orsay. Selon M. Chouider, chef de service de la conservation et ingénieur de laboratoire, la question de la désaffection du public se situe au niveau de la culture de la muséologie qui ne fait pas partie des loisirs de l'Algérien moyen... Des passants interrogés dans la rue nous affirment que le problème est ailleurs et que c'est le manque de communication autour de ce haut lieu de culture qui fait défaut à sa

#### Anissa LOURDJANE

fréquentation. Zaki, 24 ans et étudiant à la fac centrale nous dit: «Je connais vaguement le Musée des beaux-arts, près du jardin d'Essai mais je ne sais pas quelles œuvres il renferme, on n'en parle pas beaucoup dans les médias.» Yasmine, une jeune mère de famille ajoute: «Je pensais que c'était ça l'école des beaux-arts!». Peut-on parler de déficit

beaux-arts. On peut alors y voir des peintures d'Etienne Dinet, Eugène Fromentin ou Léon Cauvy. La villa Abdeltif est l'un des plus célèbres palais d'Alger de l'époque ottomane.

Durant la colonisation, il était affecté à la création artistique. Les tableaux des peintres abdelatifiens étaient exposés au Musée des beaux-arts d'Alger et représentaient principalement des peintures urbaines d'Alger, de femmes rurales algériennes dans le style orientaliste. Le palais a ré-ouvert ses portes en 2008 et accueille aujourd'hui le siège de l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel. Une bibliothèque de 17.000 ouvrages

Hormis l'art universel, le musée accorde une place importante à l'art algérien. On y trouve des miniatures de Racim à qui est consacrée toute une galerie, mais également des peintures d'Issiakhem, Bouzid, Temmam ou encore Khadda. Madame Toualbia, conservatrice du patrimoine culturel et des collections, nous fait part de son enthousiasme quant à

l'acquisition prochaine d'un tableau de Racim... Le musée participe également à la découverte de jeunes talents en exposant des œuvres d'étudiants à l'École des beaux-arts, située au Télémly... La bibliothèque du musée renferme elle aussi un trésor inestimable. En y entrant, on se sent transporté dans une autre dimension... On y trouve suspendues des peintures naïves de Baya Mahieddine telles que «Oiseaux en cage entourés de deux femmes», ce qui ajoute au lieu un aspect intimiste et émouvant. Le lieu abrite un fonds documentaire de 17.000 ouvrages spécialisés dans l'histoire de l'art, l'un des plus importants de la Méditerranée, certains datant du XVIIe siècle classés chefs-d'œuvre...



d'information concernant le plus important musée d'art du continent africain? D'après M. Chouider, beaucoup de moyens sont mis en œuvre pour promouvoir le musée. Récemment, il a accueilli durant deux mois dans la galerie des bronzes, une exposition à l'occasion de la clôture des célébrations du Cinquantenaire de l'indépendance algérienne.

Le rayonnement de l'art algérien Pour la médiatisation du musée, une fois par trimestre environ, une exposition est organisée... Le musée organise également des manifestations culturelles; des vernissages et des activités pédagogiques comme des ateliers organisés deux fois par semaine, destinés aux enfants et aux jeunes adolescents, dont le but est d'éveiller leurs sens à l'art et à la création. La quasi-totalité des œuvres des pensionnaires de la villa Abdeltif est exposée au Musée des

## [BIBLIOGRAPHIE]

Hizya  
Maïssa Bey

Editions de L'Aube/Barzakh ,2015

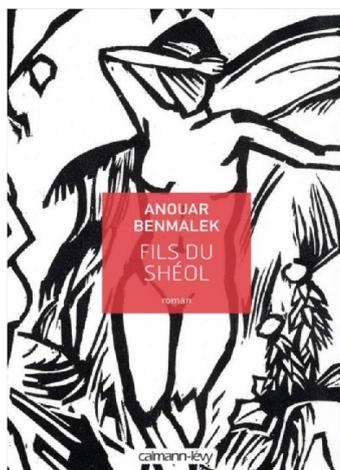


"Hizya est une jeune femme comme les autres, telle- ment comme les autres ! Ce qui se confirme – si besoin en était – à l'écoute des confidences entendues dans le salon de -coiffure où elle a finalement trouvé du travail, malgré son diplôme d'interprète de la fac d'Alger. Tou- jours chez ses parents, sous l'œil attentif de ses frères, elle rêve à une vie de liberté et à un grand amour... comme au cinéma !

## Fils du Shéol

Anouar Benmalek

Editions Calmann-Lévy ,2015



Trois histoires d'amour pour remonter à l'origine du mal?Trois générations, deux génocides. Tout commence dans la touffeur ignoble d'un wagon à bestiaux. Le jeune Karl y fait la connaissance d'Helena, son bref et unique amour le temps du voyage. À son arrivée en Pologne, le gamin juif est gazé. Dès lors, depuis un étrange séjour des morts, le Shéol, il est condamné à regarder évoluer les siens et à tenter d'éviter désespérément la catastrophe

## [REVUE]

ROMS ET TSIGANES EN EUROPE  
MÉDITERRANÉENNE

Confluences Méditerranée n°93

Milena Doytcheva

Dossier dirigé par Milena Doytcheva

Editions L'Harmattan ,2015



iReMMO

L'Harmattan

## [FILM]

Madame Courage de Merzak Allouache 2015



Comme beaucoup de jeune des bidonvilles de Mostag- nem dans l'Ouest algérien, Omar est accro aux psycho- tropes surnommés "Madame Courage", des comprimés d'Artane très prisés pour leur effet euphorisant et psychostimulant qui donne un sentiment de toute-puis- sance. Un matin dans le centre-ville, alors que Selma se promène avec ses copines, Omar s'apprête à la dépouiller de son collier en or, lorsqu'il croise son regard.

## [MUSIC]

DéMoCraToz : Jazairi w manensache

